

**CAPD Hors-Classe et Classe exceptionnelle**  
**Liste d'aptitude instituteurs devenant PE**  
**1<sup>er</sup> juillet 2019**

Déclaration liminaire du SE-UNSA : voir en pièce jointe.

**Liste Aptitude au corps des PE**

Il reste 42 instituteurs dans le département, 28 en activité, 14 en dispo.  
11 possibilités de passages : seulement 3 candidats, tous acceptés.

**Hors-Classe**

Il faut au moins 2 ans ancienneté au 9ème échelon pour être promouvable.

**179 promotions possibles sur 1196 promouvables, soit environ 15 %.**  
Sur environ 4000 enseignants dans le département, 500 sont à la Hors-Classe.

4 personnes sont inscrites sur Liste Complémentaire, pour remplacer ceux qui partiront en retraite dès septembre.

L'appréciation donnée l'an dernier est conservée : malgré toutes les actions locales et nationales du SE-UNSA, et les nombreuses demandes auprès du ministère, les IA n'ont pas reçu l'autorisation de modifier ces avis, qui, pour la plupart, ne correspondent pas aux appréciations préalables des IEN et ne reconnaissent pas du tout la valeur professionnelle réelle des collègues.

Eléments du barème :  
appréciation de l'IA + ancienneté dans la plage d'appel de l'échelon  
discriminants : ancienneté dans le corps, l'échelon puis l'ancienneté dans l'échelon.

1 cas d'opposition au passage hors-classe cette année, le même que l'an dernier.

Proportionnalité femmes/hommes :  
85 % de femmes dans les promouvables, 84,5% dans la totalité du corps des PE. (=152 femmes)  
L'algorithme ne donnant que 78% de femmes et ne tenant pas compte des collègues retraitables, l'IA a décidé :  
➤ Tous les collègues avec un barème de 160 sont promus sauf 8 hommes non retraitables (au titre la proportionnalité femmes/hommes)  
➤ Les collègues anciens instituteurs (avec barème <150), passés par liste d'aptitude, nés entre 1954 et 1962 sont promus.

Promouvoir les retraitables afin que tous les collègues avec une carrière complète puissent partir en étant hors-classe est une demande du SE-UNSA. Mais les collègues instituteurs qui ont passé le concours, aujourd'hui retraitables (nés entre 54 et 62) n'ont bénéficié d'aucune priorité de passage hors-classe, au titre que « passer le concours leur a déjà permis de profiter d'un avancement de carrière par rapport à ceux passés par liste d'aptitude. »

La pérennisation de l'avis pénalise la « génération sacrifiée » qui n'a pas bénéficié d'un rdv carrière et dont la majorité, échelons 9 et 10, n'a eu que « satisfaisant », malgré des avis remarquables de leur IEN lors de leurs dernières inspections.

L'IA estime qu'il faudrait 3 ans pour faire passer cette génération, avant qu'elle ne soit rattrapée par les 9<sup>ème</sup> échelons qui ont bénéficié d'un rdv de carrière (et ont eu, eux, des avis excellents ou très satisfaisants leur permettant à terme de passer devant les autres).

**VOTE :**

**CONTRE : SE-UNSA et Snuipp**

Abstention : Sgen

**Classe exceptionnelle**

Vivier 1 = être au moins à la hors-classe échelon 3 + avoir exercé au moins 8 ans de fonctions particulières (direction, conseiller péda, etc.)

164 dossiers >> **64 promus.**

Vivier 2 = être au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe.

31 dossiers >> **22 promus.**

Seulement 66% de femmes promues, car le vivier n'est pas assez important.

L'IA insiste pour que ce vivier soit plus proche du ratio hommes/femmes, qu'il faut donc promouvoir plus de femmes à la hors-classe pour qu'elles soient candidates à la classe exceptionnelle.

Les organisations syndicales n'ont reçu les documents que vendredi soir et n'ont pas pu travailler sur les propositions de l'IA ni étudier les dossiers. Elles se questionnent sur les avis donnés, l'équité entre les circonscriptions.

Malgré la demande unanime des organisations, l'IA refuse de reporter cette CAPD pour pouvoir étudier les documents correctement.

***Les 3 organisations syndicales représentatives décident alors unanimement de quitter la CAPD.***